

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 décembre 2015

3^{ème} **Commission**
N° CP-2015-11-3-1

Service instructeur

DIAT - Mission aménagement et grands projets

Service consulté

COMMUNICATION
PROJET TRES HAUT DEBIT (THD) ALSACE

Résumé : Ce rapport a pour but de faire le point sur le projet très haut débit (THD) Alsace et sur son financement.

Par délibération du 2 décembre 2012, notre assemblée avait accepté de contribuer au financement du projet très haut débit Alsace à parité avec la Région pour les investissements réalisés sur le Haut-Rhin, et avait ensuite par délibération du 4 décembre 2014, délégué à la commission permanente l'examen de la convention de coopération à conclure entre la Région et les deux Départements.

Le travail de mise en œuvre opérationnelle du projet très haut débit, qui je le rappelle vise à raccorder l'ensemble des foyers et des entreprises à la fibre optique, a progressé et la présente communication a pour but de faire le point sur le projet et sur son financement.

Après avoir engagé la procédure publique d'appel à concurrence fin 2014, puis sélectionné 3 candidats pour l'étape des négociations, la Région, maître d'ouvrage du projet THD Alsace, a retenu par délibération du 5 novembre 2015, la proposition du groupement NGE/Altitude.

Les éléments saillants de cette proposition sont les suivants :

- L'intervention du groupement NGE/Altitude se fera dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) sous forme concessive d'une durée de 30 ans. Cette concession porte sur la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau à très haut débit sur le territoire de l'Alsace.
- Son périmètre concerne le Haut-Rhin et le Bas-Rhin et regroupe 831 communes totalisant approximativement 475 000 prises (résidentielles et entreprises) ; les 73 communes alsaciennes qui bénéficient d'un déploiement de réseau fibre optique porté et financé par l'initiative privée ne sont pas concernées par le projet d'initiative publique.

- Parmi ces 831 communes, plus d'une centaine (soit environ 98 000 prises) dispose déjà d'un réseau câblé, ce qui fait que le déploiement par le groupement NGE/Altitude, d'un réseau fibre sur ces communes câblées se fera dans un deuxième temps dans le cadre d'une tranche conditionnelle.
- La tranche ferme va concerner environ 377 000 prises, dont 180 000 sur le Haut-Rhin.
- Les travaux de déploiement s'étaleront sur une durée de 6 ans et devraient être achevés en 2022 ; les communes les moins bien couvertes actuellement par l'internet seront raccordées en priorité.
- Sur la durée de la DSP le montant total des investissements de la tranche ferme est évalué à 449 M€, dont 272 M€ pour l'investissement de premier établissement.
- La subvention publique demandée s'élève à 138 M€ pour les investissements de premier établissement de la tranche ferme, et à 26 M€ pour l'aide aux raccordements des clients.

Le plan de financement table d'une part sur une contribution cumulée de l'État et de l'Europe de 82 M€, et d'autre part sur une participation des communes et/ou communautés de communes de 175 € par prise, au lieu des 350 € par prise prévus initialement.

Ainsi que l'a validé notre assemblée, le concours du Département se fera à parité avec celui de la Région (50/50) et portera sur la part de subvention due au titre des investissements de premier établissement effectués sur le Haut-Rhin, après déduction des contributions de l'État, de l'Europe et du bloc local (communes et/ou communautés de communes).

Le concours du Département sera plafonné à 3.262.090 €, ce montant étant issu des simulations qui ont été faites. Le concours sera libéré au fur et à mesure de la livraison des prises et de leur ouverture commerciale.

La convention fixant les modalités de notre contribution financière au projet THD Alsace et de notre participation à son suivi sera présentée à la commission permanente dès que le document sera finalisé.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Eric STRAUMANN